

Séance du mardi 16 avril 2024 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M.	Bastien	GUEX	
Présent.e.s :	M.	Charles	BUFFLE	
	M.	Daniel	BURKHARDT	
	Mme	Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme	Bettina	DECOSTERD	
	M.	Yoann	DÜR MÜLLER	
	Mme	Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M.	Stéphane	GRANGER	
	Mme	Isabelle	ISCH	
	M.	Olivier	JOSS	
	Mme	Mônica	MERKT	
	M.	Marco	REALINI	
	M.	Alain	ROSSET	
	Mme	Julie	UDRY	
	Mme	Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M.	Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme	Karen	GUINAND	Adjointe
	M.	Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M.	Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
	M.	Yvan	MASSEREY	Comptable
Excusé.e.s :	M.	Bruno	REINMANN	
	M.	Noun Jacques	SANOU	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2023
5. Changement de Présidence de la Commission Culture, Sports & Loisirs
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers

◆ ◆ ◆

Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2024

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 6 février 2024 est approuvé
par 11 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions
sur 15 conseillers municipaux présents**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décision de l'ACG

Le Président signale l'entrée en force de la décision relative à une subvention d'investissement de CHF 3'000'000.- destinés à la rénovation du Museum d'histoire naturelle.

Droit opposition des Conseillers municipaux

Le Président signale le droit d'opposition des Conseillers municipaux relatif à une décision prise en Assemblée générale concernant une subvention d'investissement de CHF 5'400'000.- destinés à la construction de « CONCORDE espace culture », centre culturel de Châtelaine. Les documents sont à la disposition des membres du Conseil municipal.

Tournoi des élus

Le Président signale que suite à la tenue de l'assemblée constitutive du Tournoi des élus du 27 février 2024, les statuts et nouveaux règlements sont à la disposition des membres du Conseil municipal.

Course pédestre « A travers le coteau » de Bernex

Le Bureau a reçu une invitation de la Mairie de Bernex pour la 45^e course pédestre « A travers le coteau » de Bernex qui se tiendra le 27 avril 2024. Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire.

Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport de Genève

Le Bureau a reçu une communication de l'ATCR-AIG concernant les rapports sur l'Aéroport établis avec l'association Noé21. Ces documents sont à la disposition des membres du Conseil municipal.

Rétablissement de l'éclairage public sur la route de Lausanne

Le Bureau a reçu une information destinée aux membres du Conseil municipal relative à une pétition adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat concernant le rétablissement de l'éclairage public sur la route de Lausanne. Cette pétition a récolté 143 signatures. Le courrier des pétitionnaires est à la disposition des membres du Conseil municipal.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Fermeture des ESREC les dimanches et jours fériés**

En date du 15 mars 2024, la commune de Genthod a envoyé au nom du GCRDL (Groupement des communes de la rive droite du lac) un courrier à Monsieur le Conseiller d'Etat Hodgers lui demandant de revenir sur la fermeture des ESREC les dimanches et jours fériés. En effet, une telle diminution de prestation ne pourrait avoir qu'un effet négatif sur le tri des déchets. A noter que l'ACG a également interpellé Monsieur Hodgers sur le même sujet.

A cette occasion le GCRDL a réitéré sa demande pour qu'un contrôle rigoureux soit mis en place aux ESREC afin de ne pas y autoriser l'accès aux entreprises ou aux personnes situées hors du Canton de Genève.

- **Réparation des gradins de la salle de spectacle du Centre communal**

L'Exécutif a validé l'intervention en urgence pour leur réparation afin que nous retrouvions une situation normale dès la rentrée 2024. Le montant de l'intervention, devisé à 75'000.-, devra être absorbé par le budget de fonctionnement des bâtiments, 170'000.- pour 2024. A cet égard le service des bâtiments et le secrétaire général s'emploieront à éviter, le cas échéant minimiser, un dépassement sur cette ligne budgétaire. Les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires estivales.

- **Nouvelles poubelles au Creux-de-Genthod**

Installées avant les vacances de Pâques, un nouveau modèle de poubelle est en phase test sur la promenade du Creux-de-Genthod. Doté d'un système de tassement automatique des déchets et alimentée à l'énergie solaire, ce dispositif doit permettre de diminuer fortement la vidange des poubelles et diminuer les interventions du service de la voirie. Si l'expérience est concluante, le dispositif du Creux-de-Genthod sera pérennisé et étendu aux Bains du Saugy ainsi qu'au Mail Lullin.

- **Eclairage public**

Les travaux de mise en œuvre de l'éclairage public sont terminés. Désormais celui-ci décline de la manière suivante :

- L'éclairage des réseaux de quartier qui ont été mis à l'horaire TPG, extinction entre 1h du matin et 5h, depuis fin 2022 reste inchangé.
- L'éclairage des carrefours, des passages piétons, du chemin de la Petite-Voie et de la rue du Village sera diminué de 50% entre 22h et 6h.
- L'éclairage des autres secteurs sera diminué de 50% entre 22h et 1h du matin, il sera éteint entre 1h et 5h du matin, rallumé à 50% entre 5h et 6h puis à 100% dès 6h.

S'agissant des balises avec système de détection à la route de Valavran, celles-ci sont également en place mais les détecteurs rencontrent quelques problèmes auxquels les SIG et leur fournisseur s'attellent.

Mme GUINAND

- **Suppression du passage piétons sur le chemin des Chênes à la hauteur de Pré-Roset**

Une question avait été posée à ce sujet lors du dernier Conseil municipal et je vous reviens ce soir avec quelques compléments d'information. La suppression du passage piétons sur le chemin des Chênes à hauteur du chemin du Pré-Roset était intervenue dans le cadre de la modification du tracé de la ligne 52. A cette occasion, nous avons réalisé le nouvel arrêt de bus « Boulangers ». Or la distance entre un arrêt de bus et un passage piétons répond à des normes légales. Avec ce nouvel arrêt, celles-ci n'étaient plus respectées, nous obligeant ainsi à devoir supprimer le passage piétons en question.

Sur ce même sujet, je tiens à vous informer que dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de la modération de vitesse, et toujours pour respecter les normes légales, le passage piétons sur le chemin des Chênes à la hauteur du chemin de Pierre-Grise sera supprimé. En revanche, la commune a obtenu des dérogations pour maintenir les passages piétons qui entourent le secteur du Centre communal et de l'école. En effet, la proximité avec un établissement scolaire autorise de telles dérogations au sein d'une zone 30 km/h.

- **Carrefour Collex – Valavran**

Après plus de 4 ans de combat pour faire changer d'avis le Canton concernant la gestion de ce carrefour, les communes de Genthod et Bellevue ont eu gain de cause. Le système à deux puis trois stops appartient désormais au passé et est, depuis début avril, remplacé par le giratoire que nous appelons de nos vœux. La ténacité et le bon sens ont ainsi triomphé.

- **Processus de révision du PDCOM**

Durant la période de consultation publique, la commune a recueilli une trentaine de courriers de remarques concernant le projet de PDCOM. Cet intérêt des gentousiennes et gentousiens pour la démarche de révision du PDCOM, et donc l'évolution sur le long terme de notre territoire, est à saluer.

La totalité des courriers reçus (y compris ceux arrivés les 2 et 3 avril) ont été versés au dossier qui a été transmis aux membres de la commission Aménagement et Mobilité (avec copie à l'ensemble du Conseil municipal), ainsi qu'à notre mandataire. Une première réunion de la commission a été agendée le 29 avril afin d'en commencer l'analyse. Il reviendra à la commission de décider si et comment intégrer ces remarques au texte final du projet de PDCOM, lequel sera ensuite soumis au vote du Conseil municipal.

Je précise encore que chaque personne ayant envoyé un courrier recevra réponse, une fois que le (ou les) point(s) soulevé(s) dans son courrier aura(ont) été traité(s) par la commission Aménagement et Mobilité.

- **Travaux réalisés par les étudiants de l'HEPIA (chemin des Moissons)**

Lors du dernier Conseil municipal, la question de savoir si les travaux réalisés par les étudiants de l'HEPIA sur l'espace public sis au chemin des Moissons feront l'objet d'une exposition publique avait aussi été posée.

Dans la mesure où ces travaux relèvent d'un projet des enseignants de l'HEPIA, non pas d'une sollicitation ou intention actuelle de la commune, et afin de ne pas risquer d'induire de confusions avec le processus de révision du PDCOM, l'Exécutif renonce à ce stade à une exposition publique.

- **Aménagements extérieurs du centre communal**

Le chantier des extérieurs du centre communal est terminé, reste désormais à la nature d'effectuer sa part afin qu'elle embellisse le travail réalisé depuis juillet 2023 et que les aménagements végétaux prennent toute leur forme.

A noter qu'une petite cérémonie d'inauguration est prévue le lundi 13 mai dès 17h30 sur la terrasse de l'épicerie, à laquelle les Conseillers municipaux seront bien sûr officiellement invités.

- **Modération de la vitesse de circulation**

Nous avons eu cet après-midi même les informations concernant les dates du chantier de mise en place des zones 30 km/h et 20 km/h dans le centre de la commune et certains secteurs résidentiels. Un projet qui, pour rappel, avait été voté par votre Conseil municipal le 14 mars 2023. Le début des travaux est agendé au 13 mai, pour une fin estimée au 16 août 2024.

- **Permanence impôts jeunes du 21 mars**

De l'avis même des représentants de l'Administration fiscale cantonale, la permanence du 21 mars pour aider les jeunes de 18 à 25 ans dans le remplissage de leur déclaration fiscale a été un succès. Ce sont ainsi 15 jeunes qui sont venus durant la soirée, lors de laquelle était également présente notre assistante sociale, Madame Nicole Picard, ainsi que le TSHM de la commune de Genthod, Monsieur Alexander Faris. Pour ce dernier, cette permanence (que nous avons déjà proposée l'an dernier) représente d'ailleurs une excellente opportunité

d'entrer en contact avec les jeunes adultes de la commune – et ainsi pouvoir leur expliquer les différents domaines dans lesquels la FASe peut leur apporter un soutien.

M. BAUMGARTNER

- **Travaux de la route de Lausanne traversée de Bellevue**

L'office cantonal du génie civil du Canton de Genève, maître d'ouvrage de ces travaux vient d'annoncer que ceux-ci seraient terminés définitivement le 8 juillet 2024. Le double sens de la route de Lausanne à Bellevue sera ainsi rétabli en même temps. Courage ! C'est bientôt le bout du sens unique !

- **Intervention en 2023 du SIS et compagnie 31 sur le territoire de Genthod**

En 2023 le SIS est intervenu 43 fois à Genthod. 5 de ces interventions ont nécessité une ambulance. Pour les 38 restantes 32% concerne des alarmes automatiques, 16% du sauvetages des animaux, 11% du déblaiement et 13% de la prévention.

S'agissant des pompiers volontaires, ceux-ci sont intervenus à 11 reprises pour des déblaiements, des inondations et de la prévention. A noter que 10 interventions sur 11 ont eu lieu entre le vendredi soir et le dimanche soir.

- **Nouvelle loi cantonale pour financer l'assainissement des bâtiments**

En l'état, la commune doit étudier le contenu de la loi qui vient d'être votée. En priorité, elle sera attentive à voir de quelle manière elle peut l'activer pour l'assainissement de son patrimoine financier. Bien entendu si une réunion publique d'information aux propriétaires de la commune fait sens, celle-ci sera organisée.

4. Présentation des comptes 2023

Le Président cède la parole à l'Exécutif pour une introduction à la présentation des comptes 2023.

M. le Maire prend la parole :

Les comptes 2023 de la commune de Genthod bouclent sur un excédent de charges (déficit) de 1'538'899.03 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que le total des revenus est inférieur de 1% alors que le total des charges est supérieur de 5%. Si l'on compare les comptes 2023 avec les comptes de l'année précédente, le total des revenus est inférieur de 30% et le total des charges est supérieur de 18%. Cette forte volatilité ne reflète pas le fonctionnement opérationnel de la Commune dont les charges et revenus maîtrisables sont en réalité très stables.

Plusieurs éléments importants expliquent l'écart entre le budget voté en novembre 2022 et les comptes bouclés en avril 2024, les plus importants étant :

- *La modification de la Loi sur le renforcement de la péréquation intercommunale votée par le Grand Conseil en janvier 2023, qui a eu pour impact une charge supérieure de 800'000 F au montant budgété ;*
- *Des correctifs d'estimation à la baisse (négatifs) pour les années 2021 et 2022 de près de 750'000 F ;*
- *Une réévaluation des actions BCGE détenues par la Commune dans son patrimoine financier avec un revenu non monétaire de plus de 500'000 F.*

Il est tout de même à relever que le déficit pour 2023 reste inférieur au total des amortissements comptables imputés sur l'exercice, à savoir 1'768'669.56 F. Ce critère énoncé à l'article 115 de la Loi sur l'Administration des Communes pour l'établissement d'un budget équilibré est donc finalement bien respecté dans les comptes 2023.

La trésorerie disponible au 31.12.2023 est proche de 20 millions de francs et démontre, si besoin, la bonne santé financière de la Commune qui possède ainsi toute la latitude nécessaire pour envisager sereinement son avenir.

Cela étant, sur le moyen terme, il conviendra de suivre de près l'évolution des recettes fiscales. Je compte sur vous.

Le Président cède la parole à l'administration pour une première lecture des comptes communaux 2023.

M. MASSEREY prend la parole et à l'aide d'une projection sur grand écran effectuée une présentation des comptes 2023 de la Commune de Genthod.

M. MASSEREY commente tout d'abord les comptes de résultat 2023 par natures avec comparaison au budget

Description	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart au budget
Charges d'exploitation	11'837'092	12'255'967	4%
30 Charges de personnel	2'157'160	2'086'038	-3%
31 Charges de biens et services et ACE	2'775'000	2'378'179	-14%
33 Amortissements du PA	1'535'410	1'553'280	1%
36 Charges de transfert	5'369'522	6'238'470	16%
Revenus d'exploitation	9'774'811	8'962'426	-8%
40 Revenus fiscaux	9'034'410	8'309'893	-8%
42 Taxes	334'100	414'043	24%
46 Revenus de transfert	406'301	264'959	-35%
Résultat d'exploitation	-2'062'281	-3'267'071	
34 Charges financières	711'500	918'269	29%
44 Revenus financiers	1'982'300	2'646'441	34%
Résultat financier	1'270'800	1'728'172	
RESULTAT OPERATIONNEL	-791'481	-1'538'899	
RESULTAT DU COMPTE DE RESULTATS	-791'481	-1'538'899	

M. MASSEREY poursuit en commentant la comparaison avec les comptes 2022. Il relève une stabilité des charges de personnel, une baisse des charges de biens et services et ACE. Les amortissements sont stables alors que les charges de transfert sont en augmentation de 37 %. Le résultat d'exploitation 2023 présente une perte de CHF 3'267'071.-.

M. MASSEREY signale que l'exercice 2022 peut toutefois difficilement être comparé à l'exercice 2023 au niveau du résultat financier en raison d'une réévaluation du patrimoine financier qui avait fortement impacté l'exercice 2022. Si des amortissements extraordinaires ont pu être réalisés en 2022 à hauteur de CHF 590'000.- avec malgré tout un résultat positif, la situation du compte de résultat 2023 est tout autre car dans le rouge.

Description	Comptes 2022	Comptes 2023	Variations 2022-2023
Charges d'exploitation	11'189'971	12'255'967	10%
30 Charges de personnel	2'080'166	2'086'038	0%
31 Charges de biens et services et ACE	3'151'975	2'378'179	-25%
33 Amortissements du PA	1'396'372	1'553'280	11%
36 Charges de transfert	4'561'458	6'238'470	37%
Revenus d'exploitation	9'907'989	8'962'426	-10%
40 Revenus fiscaux	9'225'004	8'309'893	-10%
42 Taxes	399'308	414'043	4%
46 Revenus de transfert	283'677	264'959	-7%
Résultat d'exploitation	-1'281'982	-3'267'071	
34 Charges financières	4'278'460	918'269	
44 Revenus financiers	6'883'592	2'646'441	
Résultat financier	2'605'131	1'728'172	
RESULTAT OPERATIONNEL	1'323'149	-1'538'899	
38 Charges extraordinaires	590'000		
RESULTAT DU COMPTE DE RESULTATS	733'149	-1'538'899	

M. MASSEREY indique que cette situation est liée aux recettes fiscales. Il commente la production fiscale au barème ordinaire des personnes physiques. De telles variations sont exceptionnelles et M. MASSEREY relève la difficulté à envisager une stabilisation.

Impôts au barème ordinaire des personnes physiques

Années	Production fiscale estimée en 2023	Variations
2020	9'672'362	<p>20%</p> <p>-46%</p> <p>34%</p> <p>-13%</p>
2021	11'610'941	
2022	6'307'190	
2023	8'441'316	

Le tableau ci-après illustre le total des correctifs impactant les comptes de manière négative en 2023.

Années	Production fiscale estimée en 2023	Production fiscale estimée en 2022	correctifs des estimations	Taux de notification
IBO				
2018	9'470'137	9'452'715	17'422	100%
2019	10'278'022	10'273'644	4'378	99%
2020	9'672'362	9'579'854	92'508	98%
2021	11'610'941	12'032'903	-421'962	78%
2022	6'307'190	6'450'147	-142'957	37%
2023	8'441'316			
IS				
2022	697'462	914'101	-216'639	
Total des correctifs impactant les comptes 2023			-667'250	

M. MASSEREY apporte les précisions suivantes sur les recettes fiscales des personnes morales :

- Les très bons résultats cantonaux annoncés par Mme Fontanet dans les médias avec un excédent de 3 milliards sont principalement liés aux résultats des personnes morales.
- Le fond de péréquation intercommunale alimenté par 20% de ces recettes fiscales a donc aussi profité de cet excédent. (article 295 de la loi D 3 05)
- Les communes périphériques n'ayant pas de zones industrielles ou pas d'immeubles commerciaux ont pu bénéficier indirectement de cette situation via ce fonds avec des recettes supérieures de l'ordre de 20 à 30% aux montants annoncés. Toutefois, en 2023, dix communes ayant un indice général de capacité supérieur à 130 points sont exclues de cette répartition. Ainsi, les comptes de la Commune ne sont pas impactés par ces bons résultats

M. MASSEREY explique que la péréquation intercommunale est un système basé sur la répartition des tâches. La loi B 6 08 et son règlement en fixe le fonctionnement. Les contributions sont calculées selon un indice de ressources par habitant. Il est à relever que cet indice n'est pas impacté par le taux des centimes décidé par chaque commune.

Pour 2023, ce sont 2.5% de l'ensemble des ressources fiscales qui sont réparties à l'aide de ce mécanisme, mais ce taux évoluera progressivement jusqu'à 3.5%, selon la modification législative votée par le Grand Conseil en janvier 2023 (cf. extrait de loi ci-après). Ce qui a induit un effet rétroactif avec une correction du montant des contributions versées par la Commune de Genthod en 2023.

Montants des contributions versées par la Commune de Genthod de 2018 à ce jour :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1'316'161	7'040'249	1'730'725	1'487'581	1'726'807	2'478'605 3'285'653	1'373'819

La contribution demandée en 2023 est calculée sur les ressources comptabilisées en 2021. Elle représente près de 30% de celles-ci. Mais comme la production fiscale 2023 est en forte baisse par rapport à 2021, cette contribution représente près de 40% du total des recettes fiscales de l'exercice en cours.

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Péréquation système RPT, (décalage de 2 ans)	2020 basé sur 2018	2021 basé sur 2019	2022 basé sur 2020	2023 basé sur 2021	Changement législatif adopté en janvier 2023	2024 basé sur 2022
Contributions à la péréquation	1'730'725	1'487'581	1'726'807	2'478'488	*3'285'653	1'373'819
Péréquation en % des revenus fiscaux de l'année en cours	16%	12%	16%	28%	40%	15%
Impôts moins péréquation (revenus fiscaux nets)	9'350'407	10'870'148	8'769'793	6'402'712	5'026'796	7'377'605

Pour la première fois en 2023, le montant de la contribution est différent du montant budgété. Le surcoût pour la Commune est de plus de 800'000 francs par rapport au montant inscrit au budget. Cette différence exceptionnelle est liée au recalcul du montant de la péréquation selon les nouveaux critères adoptés par le Grand Conseil en sa séance du 27 janvier 2023 et entré en vigueur le 25.03.23.

Extrait de la loi B 6 08, article 36, Dispositions transitoires :

Modifications du 27 janvier 2023

⁴En 2023, le pourcentage déterminant le calcul de la contribution des communes à fort potentiel de ressources, selon l'article 5, alinéa 1, est de 2,5%. Le facteur de multiplication déterminant le taux des contributions des autres communes en faveur de la Ville de Genève, au sens de l'article 13, est de 0,65. En 2024, le pourcentage est porté à 3% et le facteur de multiplication à 0,7. Le pourcentage et le facteur de multiplication introduits par la modification du 27 janvier 2023 sont pleinement applicables dès 2025. [le taux légal sera de 3.5 % dès 2025]

⁵L'année de l'entrée en vigueur de la modification du 27 janvier 2023, les montants versés et perçus par chaque commune sont calculés pour une année complète, quelle que soit la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

⁸Les charges communales liées à l'entrée en vigueur de la modification du 27 janvier 2023 ne nécessitent pas de crédit budgétaire supplémentaire et seront portées aux comptes de l'exercice.

M. MASSEREY relève les éléments remarquables suivants :

- Actions BCGE réévaluées avec un produit non monétaire + CHF 511'000.-
- Intérêts sur les liquidités, grâce notamment à des placements à terme + CHF 60'000.-
- Règlement d'un vieux contentieux avec un prestataire de service + CHF 35'000.-
- Entretien des immeubles locatifs et audit énergétique - CHF 200'000.-

Le Président remercie M. MASSEREY pour sa présentation et ouvre un premier moment de questions.

Questions

M. REALINI demande quelle est la part des entrées fiscales des personnes morales par rapport au total de la production fiscale.

M. MASSEREY répond qu'il s'agit d'un montant assez volatile. Il se monte pour 2023 à environ CHF 210'000.-.

Mme UDRY relève l'intérêt du tableau indiquant le pourcentage de déclarations définitive (taux de notification). Elle demande si le taux de notification pour 2023 à 37 % est habituel, en analysant les taux sur les 10 dernières années. Elle demande si les variations relatives aux correctifs des estimations sont principalement dues au « retard » de l'administration fiscale. Elle se demande si le fonctionnement de l'Etat a des incidences sur ces variations.

M. MASSEREY confirme qu'il s'agit d'un taux habituel standard. Il ajoute que l'administration fiscale cantonale remonte sur environ 10 ans pour procéder à un correctif des estimations.

Mme UDRY souligne la pertinence d'obtenir une vision lissée des courbes relatives aux correctifs d'estimation de la production fiscale sur les 10 dernières années. Elle souhaiterait pouvoir comparer l'évolution des chiffres et faire un bilan en vue de la préparation du budget à plus long terme.

M. MASSEREY indique que l'AFC adresse aux communes des statistiques très détaillées comprenant les chiffres définitifs sur la production fiscale. Ces chiffres sont obtenus avec un décalage de plus de 5 ans.

Mme UDRY trouverait intéressant d'avoir une vision des années à venir afin de connaître la marge de manœuvre de la Commune.

M. MASSEREY signale que Genthod est l'une des communes les plus volatiles en termes de production fiscale.

Le Président prend note de la proposition de Mme UDRY. Il demande à l'Exécutif de préparer pour la prochaine séance de la Commission des finances un comparatif des revenus et des charges de la commune sur les 10 dernières années afin de nourrir les réflexions autour de la préparation et de l'évolution des prochains budgets.

Mme GUINAND propose de préparer un graphique illustrant l'évolution des recettes fiscales, des charges ainsi que du flux de trésorerie.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est confrontée à une diminution de certaines ressources financières. Il illustre cela en citant le cas de familles gentousiennes aisées dont les aînés ont disparu et dont les successions en cours entraînent une diminution d'environ CHF 3'000'000.- de revenus pour la commune.

Le Président passe la parole à M. ROCHAT pour la suite de la présentation.

M. ROCHAT prend la parole et commente les dépenses d'investissement 2023 (patrimoine administratif).

OBJETS	REALISE 2023
Etude Zones à vitesse modérée	8'637
Columbarium étude et réalisation	9'164
Etude caserne pompier	38'983
Nouvelle politique de stationnement, réalisation	39'069
Etude aménagement Petite voie	41'594
Etude Collecteur Petite voie-Rennex-rue du Village	45'406
Eclairage Tennis club	55'000
Nouveaux écopoints	73'955
Etude voie verte	86'111
Renouvellement véhicules	132'777
Immeuble sis Rennex 10	160'394
Aménagements extérieurs du Centre communal	356'680
Fonds Intercommunal de Développement Urbain	364'700
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	1'412'470

M. ROCHAT poursuit en commentant les chiffres relatifs à la dépense d'investissements en lien avec le chauffage à distance (Patrimoine financier - délibération du 22.06.2021). Il signale que des dépassements seront probablement à prévoir pour pouvoir boucler le deuxième volet de ce crédit. Ceci sera présenté prochainement en commission des bâtiments.

	Dépense	Recette
solde au 31.12.22	537'113	
mouvements en 2023	181'532	50'074
total dépensé au 31.12.23	<u>718'645</u>	
montant du crédit voté	1'350'000	
disponible	<u>631'355</u>	

M. MASSEREY commente finalement la variation de la trésorerie et l'impact des écritures non monétaires sur le résultat 2023. Il signale que la variation annuelle de la trésorerie est de l'ordre de 2 millions de liquidité en moins avec un cash disponible en 2024 de 20 millions de francs.

• Résultat comptable:	- 1'538'899	(excédent de charges)
• Variations des provisions fiscales:	- 289'300	(produit non monétaire)
• Réévaluations des actions:	- 511'056	(produit non monétaire)
• Amortissements comptables:	<u>+ 1'768'670</u>	(charges ordinaires non monétaire)
• Résultat corrigé:	- 570'585	(excédent de charges)
• Investissements nets:	<u>- 1'412'470</u>	(dépenses, sortie de cash)
Environ:	CHF - 2'000'000	

M. MASSEREY conclut sa présentation en informant les membres du Conseil municipal que le rapport du réviseur aux comptes sera mis à leur disposition prochainement.

M. REALINI trouverait utile de mettre à disposition des membres de la commission des finances les chiffres en lien avec l'évolution de la trésorerie de la commune sur les 10 ou 15 dernières années. Il relève l'intérêt de pouvoir faire des prévisions en se basant sur des points de comparaison.

Le Président rappelle qu'il appartient aux membres de la commission des finances de valider les comptes lors de la prochaine séance.

Mme UDRY souligne l'importance du travail effectué en amont de la commission des finances.

M. le Maire tient à rappeler que la diminution des actifs financiers de la commune est notamment à mettre en lien avec la réalisation du centre communal et de la voirie. Il souligne par ailleurs que le capital de la commune n'a pas bougé depuis 2019.

Le Président demande s'il y a encore des questions sur cette première lecture des comptes 2023, ce qui n'est pas le cas. Il procède alors au vote du renvoi en commission Finance, Administration et Economie Publique de l'examen des comptes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE
à la majorité simple
D'ACCEPTER
par 14 oui, soit à l'unanimité
sur 15 conseillers municipaux présents**

le renvoi du projet de comptes 2023 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

5. Changement de Présidence de la Commission Culture, Sports & Loisirs

Le Président ouvre le débat.

En raison d'une surcharge de travail qu'elle rencontre dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée depuis plusieurs mois, et afin de ne pas porter préjudice aux travaux de la commission, Mme GLAUS-LEMBO souhaite remettre la présidence de la Commission Culture, Sports & Loisirs à M. Charles BUFFLE. Elle indique rester membre de la commission et confirme la poursuite de son engagement.

M. BUFFLE tient à remercier Mme GLAUS-LEMBO pour l'excellent travail accompli au sein de la commission. Il salue le dynamisme de la commission dont les travaux débouchent sur de jolis projets.

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ce qui n'est pas le cas.

M. Charles Buffle est élu à la présidence de la Commission Culture, Sports & Loisirs par acclamation.

Au nom du Bureau du Conseil municipal, le Président se joint aux mots de M. BUFFLE pour remercier l'engagement de Mme GLAUS-LEMBO à la tête commission Culture, Sports & Loisirs.

M. le Maire indique qu'il a beaucoup apprécié la présidence de Mme GLAUS-LEMBO, mettant en avant son sens artistique, sa sensibilité, son charisme et son autorité bénéfique pour la commission. Au nom de la Mairie il tient à remercier Mme GLAUS-LEMBO pour le travail accompli et affirme sa confiance en son successeur.

6. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

7. Propositions individuelles et questions

Frelons asiatiques

Mme CADEI-MILLOT demande si l'Exécutif a prévu de communiquer sur la problématique en lien avec la présence des frelons asiatiques. Elle souligne l'intérêt d'une prise de conscience et de la prévention auprès de la population.

M. le Maire en prend note. Il signale par ailleurs l'arrivée du moustique tigre qui fait des ravages en Suisse. Il recommande à tous de ne pas laisser d'eau stagnante dans son jardin.

Bordures chemin des Chênes

M. REALINI demande si la Mairie pourrait procéder au comblement des ornières situées à la hauteur du chemin des Chênes, ceci afin de faciliter le passage du bus et des véhicules.

M. ROCHAT signale qu'une rencontre sera prochainement organisée avec les TPG.

Le Lacustre

M. BUFFLE demande si l'Exécutif a des nouvelles concernant le Lacustre.

M. BAUMGARTNER indique que des informations suivront prochainement.

8. Divers

Remerciements

Mme VIZCAINO remercie l'Exécutif pour la réalisation d'un passage pour les piétons à l'écopoint du chemin des Chênes.

SÉANCE LEVÉE À 21H36.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO



Le Président
Bastien GUÉX



